

## **Epreuve de commentaire, analyse scientifique, utilisation pédagogique de documents**

Le commentaire de documents est une épreuve qui prend une forme particulière dans le concours de l'agrégation interne. Dans un temps plus limité que celui consenti pour les deux dissertations (cinq heures contre sept), le candidat doit étudier un corpus documentaire assez riche, en proposant une analyse scientifique et une proposition didactique cohérentes. Il va sans dire qu'en associant étroitement les dimensions scientifique et pédagogique, cette épreuve rentre pleinement dans la philosophie d'un concours interne, et constitue pour le jury un élément de valorisation essentiel. Cet exercice exigeant demande donc une préparation solide et un entraînement sérieux.

### *Option histoire*

**Sujet : « Rome et les provinciaux (70 avant J.-C. – 73 après J.-C.) »**

#### **Partie scientifique**

---

#### **Remarques sur la méthode du commentaire :**

Le commentaire de documents est un exercice technique qui impose le respect d'un certain nombre de règles. En particulier, l'introduction doit impérativement comporter une analyse du sujet et du corpus documentaire, ce qui implique que soient définis et justifiés les bornes chronologiques et les termes du sujet, et que soient présentés et analysés les différents documents qui composent le corpus. C'est sur ces documents que repose la démonstration, ils n'ont pas valeur d'illustration mais dictent l'orientation du commentaire, qui ne doit jamais s'en détacher au risque de tomber dans des développements dissertatifs hors de propos.

Trop de candidats proposent encore une problématique avant même d'avoir introduit et analysé les documents : il y a là un problème récurrent auquel les correcteurs sont confrontés chaque année. De même, si des lectures pertinentes et bien assimilées permettent d'enrichir la réflexion et de nourrir le commentaire, les références historiographiques n'ont de sens que si elles sont intégrées à bon escient au développement : il ne sert à rien de faire étalage de son savoir en introduction si les références proposées ne sont pas exploitées ensuite dans le cours du commentaire pour appuyer le propos. Enfin, la problématique à laquelle conduit l'analyse du corpus doit être clairement énoncée et ne pas se confondre avec l'annonce du plan.

#### **Analyse du sujet et du corpus :**

Faute d'une analyse suffisante du sujet, trop de candidats ont confondu provinces et provinciaux : la domination romaine s'est essentiellement faite, dans un empire territorial immense, grâce aux relais sur lesquels elle a pu s'appuyer, donc grâce à des individus ou à des groupes sociaux. Lorsqu'on étudie les relations entre Rome et les provinciaux, on analyse en fait la relation qu'entretiennent les notables de province (puisque ce sont eux qui émergent de notre documentation) avec cette entité abstraite qu'est Rome, c'est-à-dire en fait avec le pouvoir, la

société, la langue, la culture, etc. des élites romaines. Il ne s'agissait donc absolument pas ici de décrire par le menu le partage des provinces entre le prince et le Sénat, ni d'entrer dans le détail de la gestion administrative des provinces. Il ne fallait pas non plus raconter les guerres de manière exhaustive.

La visée générale du corpus proposé était d'amener les candidats à réfléchir à une évolution de fond. En 70 avant J.-C., les relations entre Rome et les provinciaux sont commandées par le centre, qui impose ses vues – y compris de manière brutale – aux populations des territoires conquis. A l'autre borne du sujet, en 73 après J.-C., la création des municipes de droit latin entérine une certaine intégration des provinciaux à l'empire de Rome et à ses élites, tandis que les flux commerciaux comme, dans une large mesure, les influences culturelles, partent désormais des provinces pour aboutir à Rome, participant ainsi à une nouvelle définition de la romanité. C'est cette dynamique qu'il fallait mettre en lumière.

En 70 avant J.-C., Rome vient seulement et enfin d'intégrer les Italiens dans la citoyenneté romaine alors qu'ils auraient dû en jouir depuis la fin de la guerre sociale en 88 avant J.-C. L'empire territorial est encore en pleine expansion : des pans entiers ne sont pas encore conquis, Rome se débat en Orient avec Mithridate et la guerre s'éternise sans qu'on en voie le bout, privant le trésor des revenus de la province d'Asie, la plus riche de toutes. Pompée, César et Auguste, puis leurs successeurs, vont passer leur temps à faire la guerre pour pacifier l'empire, annexer de très nombreux territoires par la force et y imposer l'autorité de Rome de manière souvent brutale, ce qui provoque de nombreuses révoltes. A l'autre borne du programme, en 73 après J.-C., les Gaulois ont décidé de rester fidèles à Rome au lieu de rejoindre les Bataves et autres Germains lors de la révolte de 69 après J.-C., les notables de province participent, par leur comportement et par leurs largesses financières, à la gestion de l'empire, la prospérité a permis à des catégories nouvelles comme les affranchis ou les commerçants gaulois de s'enrichir et de s'élever socialement, les villes se parent de monuments qui témoignent des interactions culturelles : peu à peu, l'empire a commencé à changer de visage et ses élites cessent d'être purement romaines. On n'en est pas encore aux empereurs provinciaux mais les Flaviens, déjà, sont originaires d'Italie et non de Rome. A la dynastie suivante, les Antonins, on voit apparaître des empereurs originaires de Gaule ou d'Espagne.

C'est donc ce mouvement général qu'il fallait saisir et mettre en lumière, d'une manière qui ne soit pas uniquement descriptive mais qui permette d'expliquer les mécanismes qui ont conduit à ce renversement.

Les documents mettaient l'accent sur les rythmes et les modalités des relations entre Rome et les habitants des provinces dans le cadre de cette dynamique d'intégration : ils rappelaient que la phase de conquête avait souvent été brutale (doc 1 et doc 2, ainsi que les nombreuses zones militaires représentées sur la carte du doc. 9, qui indique aussi la position des troupes) et que la domination romaine suscitait encore de nombreuses révoltes tout au long de la période considérée, notamment en raison des abus des magistrats et de la lourdeur du tribut (doc. 2 et doc. 4). Pourtant, le discours de Petilius Cerialis au moment des troubles de 68-69 après J.-C. et de la révolte des peuples germains, qui tentaient d'entraîner les Gaulois dans leur sillage, montrait bien que le pouvoir romain était aussi à même d'assurer le contrôle du territoire (via l'armée, doc. 8, mais aussi via le culte impérial doc. 3 et la généralisation des formes romaines d'organisation doc. 6), de garantir une certaine prospérité (doc. 7) et d'emporter ainsi l'adhésion d'une part de plus en plus grande des élites, qui adhéraient au modèle civique romain et tendaient à le diffuser (doc. 5 et doc. 6).

## **Proposition de problématique et de plan :**

La problématique du commentaire pouvait donc être d'étudier les modalités d'intégration des provinciaux en se demandant comment le centre de gravité de l'empire s'était en quelque sorte déporté de Rome vers les élites provinciales qui ont très largement contribué à assurer au monde romain stabilité, prospérité et pérennité.

C'est cette adhésion des populations provinciales à l'Empire de Rome qui a assuré sa stabilité et sa pérennité dans le cadre de ce que F. Millar appelait la « révolution de la conscience », c'est-à-dire la prise de conscience par les provinciaux qu'il était plus avantageux pour eux d'appartenir à l'empire que de chercher à s'en détacher pour recouvrer leur indépendance.

On pouvait, à titre d'exemple, articuler le plan en trois parties :

- montrer dans un premier temps le caractère brutal de la conquête et de la transformation de populations indépendantes en populations provinciales, c'est-à-dire en populations soumises à Rome dans le cadre de ses provinces ;

- puis montrer qu'une fois la phase de conquête passée, le seul moyen pour Rome de pérenniser sa domination, étant donné le peu d'hommes dont elle disposait, était de s'appuyer sur les populations provinciales, en particulier sur les élites, pour leur déléguer l'administration, le contrôle et le développement du territoire en échange d'une position avantageuse ;

- et montrer enfin comment cette relation d'intérêts bien compris avait conduit, par l'intégration des élites provinciales, à ce que la dynamique de l'empire émane désormais de la périphérie et non plus du centre par une inversion des courants économiques, culturels, religieux, etc.

### **I. La transformation des peuples libres en provinciaux**

#### **1. La conquête comme légitimation du pouvoir**

Le sujet commence en 70 avant J.-C., date symbolique du premier consulat de Pompée, obtenu en-dehors de toutes les règles républicaines : la seule justification de sa position est son prestige militaire, qui explique qu'on lui ait confié le commandement de la guerre contre Mithridate (doc. 1).

Au-delà de la légitimation symbolique, les conquêtes sont aussi le moyen d'amasser un butin suffisant pour acheter des clientèles immenses, pratiquer la brigade électorale à une échelle jamais atteinte, faire preuve d'un évergétisme fastueux et en particulier remodeler Rome par des bâtiments inédits. La gloire va ainsi de pair avec l'appât du gain, qu'il s'agisse d'un désir individuel ou d'un moyen de financer le fonctionnement des institutions romaines, et ce motif est violemment dénoncé par les peuples soumis à Rome.

#### **2. L'appât du gain**

Le contexte dans lequel s'inscrivent les relations entre Rome et les provinciaux est donc celui d'une conquête militaire brutale qui vise à l'exploitation des territoires à la fois pour des motifs personnels et pour soutenir l'effort de guerre de Rome puis l'administration des territoires conquis. L'organisation de l'empire territorial, telle qu'elle a été pensée par Auguste, doit permettre de répondre à cet objectif.

#### **3. L'organisation des provinces**

Il fallait surtout montrer que l'essentiel des moyens militaires, humains et financiers sont concentrés dans les provinces de l'empereur et plus particulièrement aux frontières ; dans le reste

de l'empire, le pouvoir de Rome ne peut s'exercer qu'à travers des relais choisis parmi les provinciaux eux-mêmes, qui participent ainsi en quelque sorte à leur propre soumission en échange des intérêts qu'ils trouvent à cette situation.

La répartition des provinces, à partir d'Auguste, correspond ainsi à un processus progressif d'intégration à l'empire (commencé dès l'époque républicaine mais accéléré à partir du I<sup>er</sup> s. après J.-C.) qui permet de dépasser la brutalité de la conquête et fait reposer sur les provinciaux eux-mêmes, ou plus exactement sur les élites provinciales, une partie de la gestion de l'empire en échange de la paix, de la prospérité et de l'octroi ou du maintien d'une position sociale prééminente. Inversement, participer à l'administration du territoire pour le compte de Rome peut aussi offrir une possibilité d'ascension sociale et d'intégration à la sphère des élites.

C'est ce processus dynamique qui pouvait être l'objet de la deuxième partie.

## **II. Le rôle des notables de province dans la domination romaine**

### **1. Les auxiliaires de l'armée romaine**

On pouvait étudier en particulier le mécanisme d'octroi de la citoyenneté romaine aux soldats des troupes auxiliaires à l'issue de leurs 25 ans de service (26 dans la marine) et élargir la réflexion à l'octroi de la citoyenneté d'une manière générale.

*A ce propos, il est important de rappeler qu'il n'y a guère de sens à comparer l'octroi de la citoyenneté à Rome et dans les cités grecques : les mécanismes ne sont pas les mêmes et, surtout, le contenu réel de la citoyenneté n'est pas le même. On peut renvoyer sur ce point à un article déjà ancien mais toujours pertinent de Ph. Gauthier, « Générosité romaine et avarice grecque : sur l'octroi du droit de cité », Mélanges d'histoire ancienne offerts à William Seston, Paris 1974, p. 207-215.*

*De même, il faut rappeler que les Tables Claudiennes correspondent à la demande faite par Claude au Sénat de Rome d'accorder le ius honorum aux élites gauloises qui n'en disposaient pas encore mais que cette demande s'est heurtée au refus des sénateurs. Elles n'attestent donc pas l'octroi par Claude de la citoyenneté romaine aux élites gauloises.*

*On rappellera aussi, à propos de la citoyenneté romaine, que chaque citoyen est inscrit obligatoirement dans une tribu, unité de base qui sert pour le recensement et les procédures de vote. Faire des notables mentionnés dans le document 6 des bédouins ou autres membres d'une société clanique était donc un contresens témoignant d'une méconnaissance étonnante du fonctionnement de la citoyenneté romaine.*

Depuis Auguste, les légions, comme on le voit sur la carte du doc. 9, sont essentiellement massées aux frontières tandis que l'ordre intérieur est largement assuré par les auxiliaires, fournis par les provinciaux eux-mêmes. Le système repose sur un échange de bons procédés puisqu'ils peuvent espérer, en récompense de leurs bons et loyaux services, une intégration accélérée dans la catégorie des notables, qui jouent le rôle d'interface et de courroie de transmission entre Rome et les provinciaux.

### **2. Les notables, relais du pouvoir impérial dans les provinces**

Le ralliement des élites se fait en fonction de l'intérêt qu'il représente et peut aussi s'expliquer parce que l'ordre qui règne à peu près permet le développement d'une prospérité certaine dont tout le monde peut tirer des bénéfices.

### **3. La prospérité de l'empire**

Une des principales caractéristiques de la prospérité qui marque le I<sup>er</sup> s. après J.-C. est l'inversion des flux commerciaux en raison du dynamisme économique des provinces ; un autre trait saillant en est que les produits ainsi dégagés sont réinvestis sur place par les notables provinciaux pour assurer et afficher leur appartenance aux élites, selon des modalités qui conduisent à resserrer les liens avec Rome et à créer une culture impériale qu'on pourrait qualifier de romano-provinciale.

### **III. Culture de Rome, culture des provinces**

#### **1. Le développement de l'évergétisme**

L'évergétisme a bien des formes mais c'est surtout l'évergétisme édilitaire qui était illustré dans le corpus, notamment à travers le financement des bâtiments du culte impérial.

*Il faut rappeler à ce propos que le culte impérial a le plus souvent résulté d'initiatives spontanées des provinciaux eux-mêmes et que Rome s'est généralement contentée de l'organiser pour en faire un instrument du dialogue avec les provinciaux.*

L'évergétisme a permis aussi le financement de bâtiments typiques de la parure monumentale de Rome et de toutes les cités romaines, conduisant peu à peu à la mise en place d'une forme de culture hybride commune aux différentes régions de l'empire.

#### **2. La culture des provinciaux, une culture créole**

On ne pouvait pas, dans cette partie, faire l'économie des débats autour du concept de « romanisation » et de son renouvellement depuis les années 1990.

Une illustration très parlante des modalités de rencontre entre la culture de Rome et la culture des provinciaux pouvait être fournie par le temple de Bêl, à Palmyre.

*Ce document a été particulièrement mal commenté. Un ou une candidat(e) ignorait même où se situe Palmyre ce qui, au vu des événements récents, paraît tout simplement incroyable.*

*D'autre part, les commentaires du bâtiment ont révélé une grande méconnaissance des canons de l'architecture classique et de son vocabulaire.*

Les provinciaux appartiennent donc de manière différenciée au monde romain. Les statuts juridiques tendent à s'uniformiser par l'extension du droit romain, que ce soit par le biais de l'exercice des magistratures dans les cités de droit latin, par le biais du service dans les troupes auxiliaires, ou encore par son octroi à titre individuel pour les notables comme Iulius Tutor ou Iulius Classicus. Le cadre urbain présente un visage assez semblable dans les différentes provinces, avec un Forum, un temple du dieu poliade et un temple ou un autel du culte impérial, ou encore un arc de triomphe qui rappelle l'idéologie sur laquelle repose le pouvoir impérial. Cependant, les rythmes et les modalités de la relation à Rome varient en fonction des régions et des peuples.

### **Conclusion :**

Le corpus documentaire permettait donc d'appréhender la complexité des relations entre Rome et les provinciaux : la création des provinces s'est faite par la violence, la force brutale, et a été dictée à la fois par des considérations de politique intérieure et par l'appât du gain. Elle a débouché cependant sur une sorte d'accommodement entre les autorités romaines et les notables des provinces, à qui Rome garantissait le maintien de leur statut et promettait, par l'octroi de la citoyenneté romaine, la possibilité d'intégrer à terme le groupe des élites romaines par l'appartenance à l'ordre sénatorial ou à l'ordre équestre. Cette situation a permis le développement d'une prospérité dont les fruits ont été réinvestis, en partie, dans des actes d'évergétisme et en particulier d'évergétisme édilitaire qui ont permis, peu à peu, de donner aux communautés de l'empire un visage à la fois familier et différencié. Dans ce processus, ce sont les provinciaux qui créent désormais la richesse de l'empire, richesse matérielle aussi bien que culturelle : la relation à Rome s'est en quelque sorte inversée.

## Partie pédagogique

---

Le jury a été heureux de constater cette année une très forte diminution du nombre de copies sans transposition didactique. Rappelons que cette transposition est absolument impérative et que son absence interdit à une copie, si brillante soit-elle, d'obtenir la moyenne.

Une grande majorité des candidats a choisi de proposer une transposition en classe de 6<sup>ème</sup> mais les documents du corpus se prêtaient tout aussi bien – voire mieux – à une transposition en classe de Seconde. Rappelons par ailleurs qu'il n'y a pas d'EPI en classe de 6<sup>ème</sup>.

L'exercice doit permettre aux correcteurs de voir concrètement comment les élèves travailleraient : il importe donc de bien mettre en évidence le déroulé de la séance proposée et, surtout, de valoriser l'adaptation du contenu scientifique correspondant aux documents du corpus.

En revanche, il est inutile de lister toutes les compétences qui doivent être travaillées d'une manière générale en Seconde ou en 6<sup>ème</sup>. Ce qui importe est de bien mettre en évidence celles qui sont utilisées au cours de la séance proposée.

Enfin, il y a suffisamment de sites archéologiques et de musées en France pour éviter, si on veut proposer une activité délocalisée, de choisir celui qui permet aux correcteurs de deviner l'origine géographique des candidats, surtout si ces derniers précisent que tel ou tel musée se trouve à côté de leur collège ou de leur lycée.

A titre d'exemple, on pouvait proposer une transposition en classe de Seconde. Le but de la séquence proposée (destinée à occuper deux séances, la première consacrée aux aspects plus proprement institutionnels et la seconde aux aspects plus culturels) serait d'aller au-delà de la définition théorique de la citoyenneté romaine pour faire réfléchir les élèves sur les raisons qui ont poussé Rome à étendre la citoyenneté et à l'accorder largement aux provinciaux, et sur les conséquences de cette extension.

Dans la mesure où les enseignants sont invités à faire travailler leurs élèves sur différents types de sources, et en particulier sur des sources artistiques, on pouvait privilégier les documents suivants dans le corpus :

-le doc. 8 (premier diplôme militaire) est pris comme document maître. Il permet d'aborder les structures de l'Empire, les relations avec les peuples conquis et la question des modalités d'accession à la citoyenneté romaine ;

-le doc. 4 (discours de Petilius Cerialis pour convaincre les Gaulois révoltés qu'ils ont tout à gagner à rester dans l'empire) permet de compléter la question des avantages concrets que le droit romain peut offrir aux provinciaux et du rôle que l'unification des statuts juridiques a joué dans l'intégration de l'empire ;

-le doc. 5 (temple de Bêl) montre que cette citoyenneté est peut-être partout la même juridiquement parlant mais qu'elle se vit de manière différenciée, ce qui permet d'aborder la question du rythme de l'intégration des provinces et des relations entre le centre et ses marges.

On pouvait ainsi montrer, au-delà de son contenu juridique, quel était le contenu concret de la citoyenneté romaine.

Catherine Apicella  
avec Catherine Vercueil, Noémi Colin et Yannick Clavé